



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/104 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2021

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (9) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, CLERC Sylvie à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, GERARD Jean-Claude, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, JUMEAUX Stéphane

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/104 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis 2021

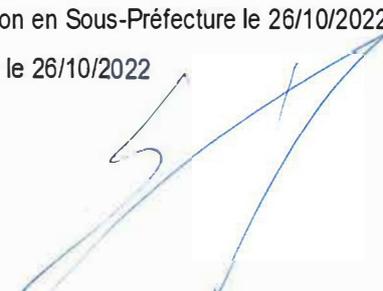
Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2021 le 26 septembre 2022.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis pour l'année 2021.

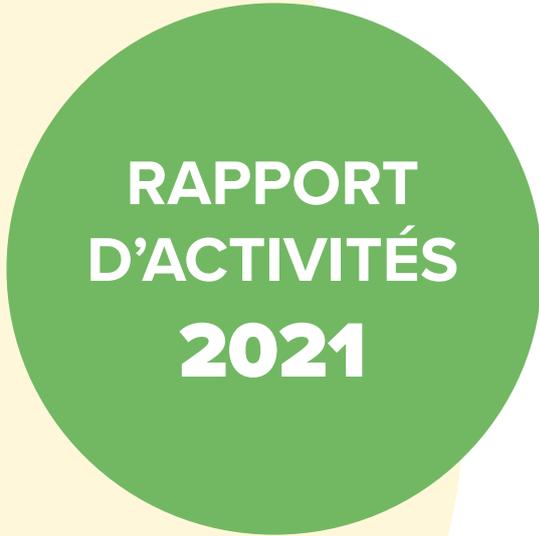
Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) annexe(s) : Rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022 Publication le 26/10/2022</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



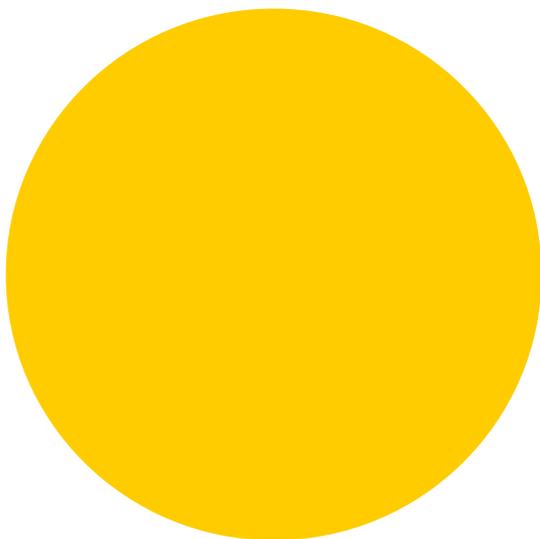
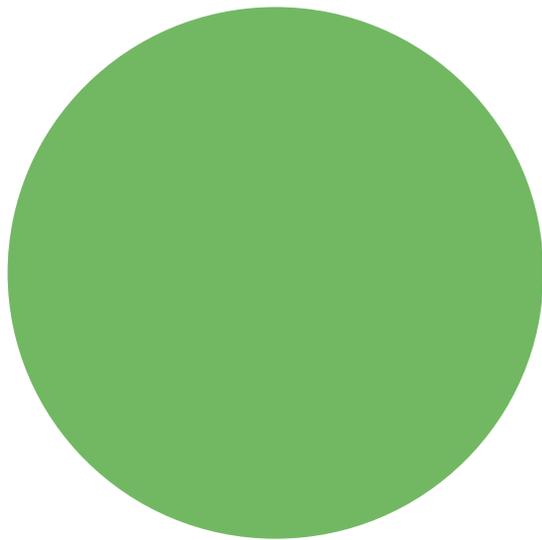
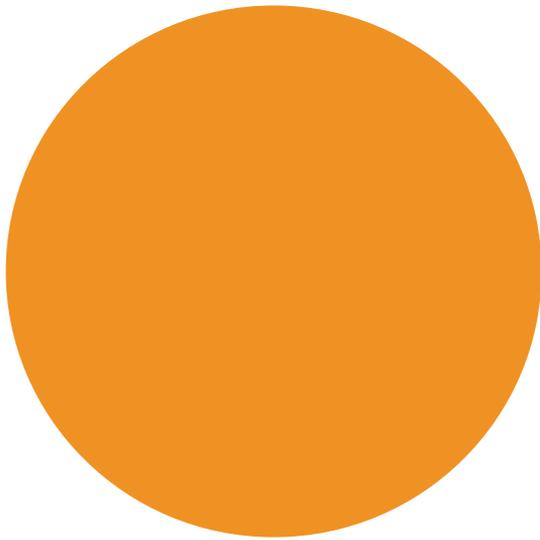
Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200030633-20221020-2022_104-DE



ÉDITO



Sylvain TRANOY
Président
du Syndicat Mixte du
PETR du Pays
du Cambrésis

Mesdames, Messieurs les élus,

L'année 2021 a certes été une année de sortie progressive des derniers soubresauts de la crise sanitaire, mais surtout une année où le PETR a pu poursuivre son travail dans le cadre des fonctions et missions qui lui ont été confiées dans les domaines de la planification de l'aménagement du territoire, du développement durable, du développement rural et de l'habitat.

Les ateliers du Foncier, qui ont mobilisé largement notre équipe d'ingénierie, pour des entretiens personnalisés avec presque toutes les communes (448 entretiens thématiques), ont constitué un temps fort et un élément saillant de cette année ; le contenu de ces échanges est l'une des sources du diagnostic de la révision du SCoT.

Dans le domaine de la transition énergétique, on peut notamment noter le fait que le Pays ait été lauréat de l'appel à projet SEQUOIA2 et le lancement d'une vague d'audits énergétiques de bâtiments publics, ou l'accompagnement des projets de méthanisations.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs du Groupe d'Ac-

teurs Locaux LEADER a permis d'obtenir une enveloppe complémentaire de 418 477 €, soit plus de 30 % de l'enveloppe initiale, et ainsi financer encore plus de projets du Cambrésis.

Le PIG « Habiter Mieux », fort de son succès, a vu une augmentation de son contingent (170 au lieu de 120). Plus de propriétaires occupants ont ainsi pu bénéficier de subvention de l'ANAH pour rénover / améliorer leur logement.

Une année qui fut aussi une phase d'évolution de notre équipe d'ingénierie avec la prise en charge de la mission de Direction par Mme Leguay, le remplacement de M. Berland par Mme Audin dans le pôle urbanisme, l'arrivée de Mme Conti, ingénieure thermicienne notamment en charge du suivi du parc public, (en partie grâce à notre cofinancement COT TRI) et de Mme Desprès, chargée de mission plantations auprès des agriculteurs (grâce à notre cofinancement du Ministère de l'Agriculture).

Une année de transition qui a permis au Pays du Cambrésis de continuer son travail sur des thématiques qui sont toujours plus d'actualité.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'agglomération de Cambrai, de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté de Communes du Pays Solesmois un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PÉTR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2021 lors du Comité Syndical du 25 mars 2022. Celui-ci a été transmis le 29 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

Crédits photo : Office de Tourisme du Cambrésis, Ville de Cambrai, Ville de Caudry, Ville de Le-Cateau-en-Cambrésis, Ville de Solesmes et Syndicat Mixte du PÉTR du Pays du Cambrésis

SOMMAIRE

- P.3 -
ÉDITO

- P.4 -
RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

- P.6 -
DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- P.7 -
PRESENTATION GÉNÉRALE

- P.10 -
PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- P.14 -
IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- P.21 -
AMELIORER L'HABITAT PRIVÉ

- P.24 -
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- P.28 -
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2021

- P.30 -
LEXIQUE

NOM DE GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Cambrésis
DATE DE CRÉATION	1 ^{er} janvier 2018 (SM SCoT : 30 juillet 2003)
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI
COMMUNES MEMBRES	116 communes de l'arrondissement de Cambrai
NOM DU PRÉSIDENT	Sylvain TRANOY

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE 28 MEMBRES :

Communauté d'agglomération de Cambrai	
TRANOY	Sylvain
COUELLE	Guy
DENOYELLE	Jacques
DHERBECOURT	Eddy
DUEZ	Pascal
IVANEC	Bruno
LAMOURET	Fernande
LANGLAIS	Marc
MOMPACH	Pascal
NOBLECOURT	Francis
PRETTRE	Michel
RINGEVAL	Maryvonne
SAYDON	Laurence
Communauté d'agglomération de Caudrésis-Catésis	
BASQUIN	Alexandre
BRICOUT	Frédéric
DEPREZ	Marie-José
DUBUIS	Bernadette
HENNEQUART	Michel
MODARELLI	Joseph
OLIVIER	Jacques
QUONIOU	Henri
RIBES	Laurence
RICHARD	Jérémy
RICHOMME	Liliane
Communauté de Communes du Pays Solesmois	
BISIAUX	Christophe
DHANEUS	Michel
ESCARTIN	Didier
MAROUZE	Sylviane

LES 5 VICE-PRÉSIDENTS

Laurence RIBES
 vice-présidente en charge du développement territorial et rural et du tourisme

Alexandre BASQUIN
 vice-président en charge de l'habitat

Jacques OLIVIER
 vice-président en charge de la mobilité et du transport

Pascal MOMPACH
 vice-président en charge de la trame verte et bleue et de plantons le décor

Didier ESCARTIN
 vice-président en charge de la transition énergétique

SIEGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2021, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pole d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis sont situés à l'Espace Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai.

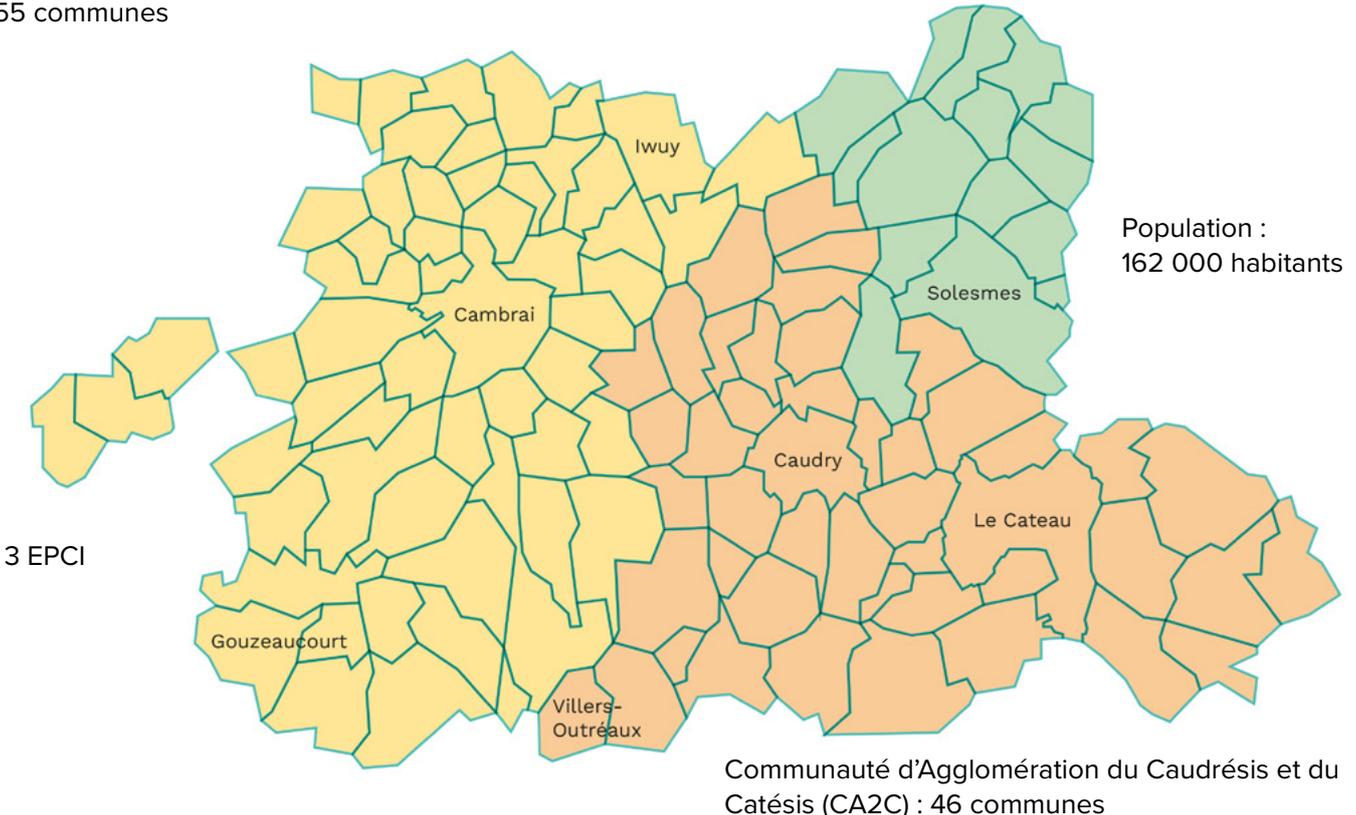
En 2021, le Syndicat Mixte du Pole d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai, regroupant 116 communes, pour une population qui avoisine les 162 000 habitants.



Communautés d'Agglomération de Cambrai et du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes du Pays Solesmois au 01 janvier 2021

Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) :
55 communes

Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) : 15 communes



Le PETR constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics (EPCI, communes) et privés (entreprises, associations...) qui œuvrent au développement du territoire, en lien avec les différentes institutions tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs, ...
Le Syndicat Mixte porte des missions de développement en matière de :

Urbanisme

Par une planification territoriale avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et un accompagnement des communes sur la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Environnement Climat Energie

Par un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), un Contrat d'Objectif COT TRI, (projets de rénovation du patrimoine public, projets de plantations, PDES...),

Mobilité

Par la définition d'un Schéma Directeur Vélo et une étude sur le syndicat mixte des transports

Habitat

Par l'amélioration du parc privé ancien avec le Programme d'Intérêt Général

« Habiter Mieux », le Fonds Air Bois 2019-2021 et l'Espace Conseil Faire / Guichet Unique de l'Habitat

Développement rural

Par la mise en œuvre du dispositif FISAC et du programme européen LEADER

Pour mener à bien ses missions, le PETR est composé d'une équipe d'ingénierie.

L'effectif se compose de :

- 7 personnes en activités à temps plein et 2 personnes à temps partiel ;
- 1 agent actuellement mis à disposition de la Chambre des Métiers ;
- 1 agent mis à disposition du PETR par la CAC ;
- 2 personnes en activités accessoires.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrice Moueza	Directeur
Cammie Audin	Chargée de mission urbanisme
Dorothee Bin	Gestionnaire LEADER
Nina Conti	Chargée de mission climat-énergie
Aurélien Dallo	Chargé de mission habitat
Ines Desprès	Chargée de mission plantation
Jonathan Labaere	Chef de projet SCoT
Mélanie Leguay	Animatrice LEADER
Magdalena Vanrenterghem	Cheffe de projet PCAET / COT-TRI
Sergine Vaubourgeix	Chargée de mission animation territoriale économique

Gérard Bevis est mis à disposition par la communauté d'agglomération de Cambrai, à 70% depuis cette année, convention à l'appui.

2 activités accessoires : Eric Quiquet et Laëtitia Delbarre.

LA GOUVERNANCE

Le Pays, est administré par un comité syndical composé de délégués qui représentent les 3 intercommunalités du territoire. La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est également présente au sein du Conseil de Développement.

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

RÔLE DU COMITÉ SYNDICAL

Composé de 84 membres nommés par les intercommunalités, le rôle du comité syndical consiste à valider les stratégies, les programmes d'actions et les projets, délibérer, voter le budget, gérer le personnel et communiquer sur les actions engagées.

Le comité syndical s'est réuni à 6 reprises :
10 février, 3 avril, 11 mai, 01 juillet, 21 septembre et 07 décembre.

RÔLE DU BUREAU

Composé de 28 élus issus des 3 intercommunalités du territoire : le Président, 5 vice-présidents et 22 représentants du territoire, le rôle du Bureau est de préparer les travaux du comité syndical et de suivre la mise en œuvre des décisions.

Le Bureau s'est réuni à 7 reprises :
05 janvier, 01 février, 23 mars, 05 mai, 22 juin, 07 septembre et 28 octobre.

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement

RÔLE DES COMMISSIONS

Les commissions suivent les projets, élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours :

- Commission d'Appel d'offres / MAPA
- Commission Habitat
- Commission Environnement-climat -énergie
- Commission Urbanisme
- Commission Mobilité et Transports
- Commission Développement territorial et rural

RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement, instance de consultation, actif depuis 10 ans, est mutualisé avec les 3 EPCI depuis 2018.

Organe représentatif de la société civile, le conseil de développement constitue une force d'expertise. Il est amené à émettre des avis notamment sur un certain nombre de textes et d'orientations. Il peut être force de proposition et contribuer à la dynamique territoriale de l'arrondissement et à l'échelle des intercommunalités.

Conseil de développement

Le fonctionnement du conseil de développement a été bloqué par la crise sanitaire, surtout du fait que la pandémie a emporté en 2020 son président Pierre Deceukeleire. Il a fallu le temps qu'émerge une personnalité pouvant faire le consensus de la société civile et des élus pour lui succéder.

Installation d'une nouvelle présidence

En 2021, en concertation avec les 3 EPCI de l'arrondissement, un nouveau président du conseil de développement a été élu, le 16 novembre :

Luc MESSIEN. Avec l'installation d'une nouvelle présidence, le conseil de développement a été partiellement renouvelé.

Organisation des travaux du conseil de développement

Afin de définir la feuille de route du conseil de développement, le président a souhaité consulter les membres pour identifier les axes de développement à prioriser, les atouts et les faiblesses du territoire reconnus et les principaux intérêts et premières recommandations.

Un questionnaire a été envoyé aux membres du conseil de développement et partenaires en décembre 2021 :

- 75 personnes consultées
- 31 réponses, soit 40%
- Réponses hétérogènes, thèmes et sujets évoqués différents, car diversité des acteurs interrogés



4 commissions thématiques vont se mettre en place en 2022 :

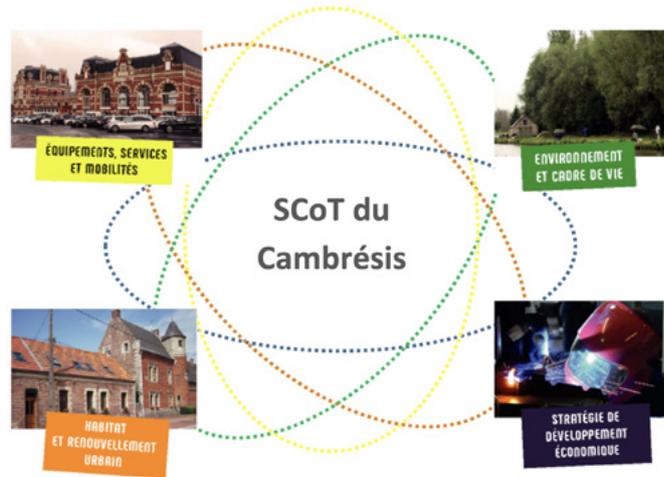
- Economie, emploi, qualification (grands projets, commerce, artisanat, agriculture)
- Identité du territoire : Cadre de vie, tourisme, patrimoine, culture
- Environnement, Développement Durable, Ruralité, logement, éco-mobilité
- Services à la population : santé, numérique, mobilité des personnes

PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCOT DU CAMBRÉSIS

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...



OBJECTIF DU PETR

- Accompagner les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et projets
- Veiller à la mise en cohérence des projets d'urbanisme avec les orientations du SCoT
- Réviser le SCoT

MISSIONS RÉALISÉES

- En 2021, l'équipe technique a :
- Accompagné une trentaine de communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU ou cartes communales
 - Formulé un avis sur le PLU du Cateau-Cambrésis en commission urbanisme
 - Rédigé le diagnostic du SCoT

LA RÉVISION DU SCOT

La révision du SCoT est l'occasion de construire ensemble l'avenir du Cambrésis autour des nombreuses questions liées à l'aménagement du territoire. Trois dimensions sont données à ce nouveau projet de territoire :

• un projet politique :

Au-delà de ce qui sera inscrit dans le futur SCoT, la démarche de révision est l'occasion d'échanger ensemble pour faire aboutir un projet politique à l'échelle de l'arrondissement. La révision du schéma est menée en co-construction avec les 3 intercommunalités et les 116 communes du territoire ainsi que le Conseil de Développement.

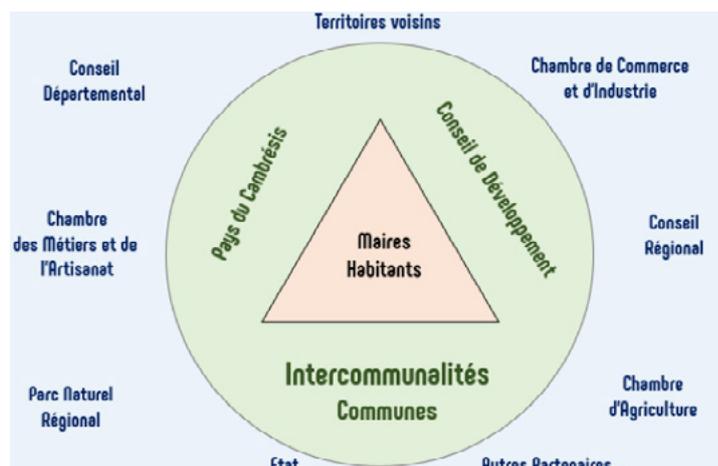
• un projet partagé :

Pour alimenter le contenu du SCoT, la révision doit s'enrichir de l'expertise des acteurs locaux et partenaires du territoire. En tant que conseillers, ils facilitent la définition du projet par leurs connaissances. En tant que partenaires, la convergence sur le projet doit être recherchée pour aboutir à un projet partagé.

• un projet des quotidiens :

La dimension souhaitée pour ce nouveau SCoT est de placer au cœur des réflexions, les premiers concernés par les orientations et objectifs qui seront inscrits dans le schéma. Qui d'autre que les Maires, piliers de la démocratie, et les habitants pour parler des problématiques de leurs quotidiens ?

Un projet politique partagé



La révision du SCoT est menée en partenariat avec les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées comme le prévoit le code de l'urbanisme. Dans ce cadre, des échanges réguliers ont permis d'enrichir le diagnostic en cours de révision.

L'année 2021 a permis la rédaction du diagnostic du SCoT révisé. Ce dernier prend appui sur les ateliers du diagnostic menés en 2019 qui associaient les élus du Cambrésis et l'ensemble des personnes publiques associées, avec une double approche :

- la première dite classique, permettant d'établir un diagnostic du territoire en prenant appui sur les données, statistiques, lois et documents cadres,
- la seconde plus concrète, prenant appui sur les problématiques des quotidiens remontés lors des ateliers du foncier.

LES ATELIERS DU FONCIER

Des ateliers du foncier ont été organisés en collaboration avec les trois intercommunalités du territoire sur les 4 thématiques, pour recueillir les préoccupations des Maires au cœur de la révision du SCoT du Cambrésis. La synthèse des échanges contribue à enrichir fortement le diagnostic du SCoT par un ressenti du territoire vécu. Chacun de ces Maires a ainsi été entendu sur ses attentes de la révision du SCoT et sur les problématiques de son quotidien.

Premier bilan des ateliers du foncier :

- **112 communes rencontrées** sur 4 mois de réunions (environ 97 % des communes présentes)
- + de 30 ateliers organisés
- **448 entretiens** thématiques
- Plus de **600 projets** identifiés très diversifiés
- Orientations vers les agents du Pays pour leur permettre d'avancer dans l'élaboration de leurs projets (rénovation énergétique, plantations, soutien aux commerces...)

Le diagnostic n'est pas figé puisqu'il devra être mis à jour pour tenir compte des évolutions du territoire. Toutefois, la première version a permis de lister les principaux enjeux auxquels le territoire va devoir répondre, via notamment la construction du projet d'aménagement du SCoT.



Les nouvelles obligations imposées par la Loi Climat & Résilience

La loi Climat et Résilience votée en août 2021 intègre l'objectif de division par deux du rythme d'artificialisation dans les 10 prochaines années. Ensuite, une baisse du rythme tous les dix ans permettra d'atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Ces objectifs doivent être retranscrits dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLUi) et ce, dans des délais très restreints. Une conférence des SCoT est prévue par la loi afin de faire remonter à la Région les attentes des territoires et de contribuer à l'évolution demandée du SRADDET.

Cette loi Climat et Résilience est venue bouleverser l'organisation de travail de l'ensemble des structures de SCoT à l'échelle nationale. En complément des missions déjà exercées, une lourde charge de travail est venue s'ajouter avec un calendrier particulièrement restreint à respecter :

- Analyse de la loi et des décrets : réunions d'information, ...
- Participation aux nombreuses réunions dans le cadre de la conférence des SCoT : CO-TECH, COPIL, Conférences des SCoT
- Ecriture de propositions pour la contribution de la conférence régionale qui sera remise à la Région

LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

Le Pays du Cambrésis réalise deux missions complémentaires sur la mobilité à la demande des EPCI membres qui contribuent à la réflexion sur l'aménagement du territoire et qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable : **l'élaboration du Schéma Directeur Vélo (SDV) du Pays du Cambrésis et l'étude sur le Syndicat Mixte des Transports (SMT).**

Le Schéma Directeur Vélos du Cambrésis, c'est quoi ?

Le Schéma Directeur Vélo est un document de planification des mobilités cyclables pour les collectivités. Il répond à plusieurs objectifs :

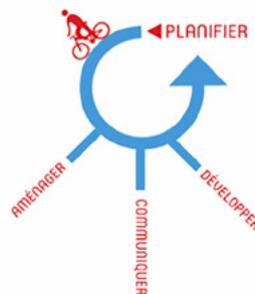
- **Dresser un diagnostic du territoire** du point de vue du vélo en analysant les infrastructures existantes, leur niveau de cyclabilité et les besoins de mobilités des habitants ;
- **Elaborer une feuille de route précise composée d'une programmation d'investissements** à 5 ou 10 ans ainsi que **d'orientations en termes de développement de services et d'actions d'animation** ou communication pour accompagner le développement du vélo.

Ce schéma permet de bien identifier les itinéraires existants et à développer entre les différents pôles du territoire.

Le Schéma Directeur Vélos du Cambrésis

Lauréat de l'Appel à Projets – Vélo & Territoires

Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO



Le Pays du Cambrésis a été distingué lauréat de l'appel à projet « Vélos et territoires » de l'ADEME en mai 2019.

L'ambition de la réalisation de ce schéma est donc de **pouvoir disposer d'un document de référence, avec une vision partagée**, pour connaître finement les axes où élaborer des aménagements les plus adéquats : tracés, pistes, services, ...

Ce schéma directeur s'inscrit dans **un contexte dynamique** : Plan National Vélo, schéma directeur cyclable du Conseil départemental du Nord, ...



ACTIONS

Le Pays du Cambrésis a mobilisé le bureau d'études B&L Evolution pour aboutir à ce Schéma Directeur Vélo.

Ainsi, en 2021, une dynamique d'appropriation de cette mobilité douce s'est réalisée par une participation importante des élus des 3 EPCI, lors des 3 étapes de travail :

- **Elaboration du diagnostic**
- **Choix du scénario adapté par EPCI**
- **Validation de la stratégie définie : plan d'actions et plan pluriannuel d'investissement**

Le Pays du Cambrésis a associé à chaque étape du SDV les partenaires : les 3 EPCI, l'ADEME, le CEREMA, l'ADAV, le Département du Nord, la Région Hauts-de-France, l'Office de Tourisme du Cambrésis.

Un diagnostic précis a ainsi pu être établi, en croisant les données sur l'utilisation du vélo, la connaissance des élus des axes routiers ou annexes, les éléments extérieurs ou complémentaires apportés par les partenaires (Département du Nord, Cerema, ADAV...).

Les maires des 116 communes ont été sollicités pour faire remonter leurs besoins et les tracés pertinents en veillant à la continuité cyclable. Environ 50% des communes ont apporté des informations et participé à la réflexion.

3 scénarii ont été proposés à chaque EPCI dans lesquels étaient évalués le degré d'action et son coût financier.

Des questionnements émergent : montant des investissements, entretien des pistes cyclables...

Il ne reste pour 2022 que l'approbation de ce Schéma Directeur Vélo et permettre ainsi la mise en œuvre d'actions tout en mobilisant des financements adaptés.

L'étude sur le Syndicat Mixte des Transports

Les communautés d'agglomérations de Cambrai et du Caudrésis-Catésis, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans leurs périmètres respectifs, se sont interrogées sur l'amélioration de l'offre publique de transport sur le territoire.

Le Syndicat Mixte des Transports (SMT) serait éventuellement un outil à interroger dans son opportunité, ses tenants et ses aboutissants, pour un transport plus efficace et efficient. Les deux AOM de l'arrondissement voient dans un éventuel syndicat mixte des transports du Cambrésis un opérateur permettant de développer plus aisément des formes diversifiées d'offres et d'accompagnements publics de mobilités.

En 2021, le Pays a mobilisé les compétences de Monsieur QUIQUET pour avancer sur l'étude d'opportunité pour la création d'un syndicat mixte des transports ou d'une autre forme d'organisation à l'échelle des deux agglomérations. Le cahier des charges est en cours d'écriture pour mobiliser un prestataire pour l'étude.



Réunion Scénario SDV CAC
22/11/21

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mène en partenariat avec les EPCI du Cambrésis plusieurs actions dans le domaine du développement durable. La mission « transition énergétique », c'est :

- **L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial**
- **La mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial de la troisième révolution industrielle (COT TRI), avec un accompagnement des acteurs du territoire dans :**
 - Leur projet de rénovation énergétique
 - Le développement des projets d'énergie renouvelable (EnR);
 - Leur projet de plantations, mais aussi porteur et référent de l'opération Plantons le décor depuis 2010
 - La mise en place de Plan Déplacement Etablissements Scolaires (PDES)



Le PCAET c'est quoi ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un programme d'actions ciblant deux axes principaux :

- adapter le territoire aux changements climatiques
- lutter contre les dérèglements de l'écosystème.

Les mesures mises en place dans le cadre des PCAET mobilisent tous les secteurs d'activités.

L'objectif est d'agir localement au niveau des territoires intercommunaux, en sollicitant tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Les 5 grandes étapes du PCAET

1. préparer et mobiliser en interne
2. établir un diagnostic
3. construire une stratégie
4. constituer un plan d'action
5. suivre et évaluer le PCAET

LE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En septembre 2017, le PETR du Pays du Cambrésis s'engageait dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les communautés d'agglomérations et de communes du Cambrésis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du PCAET. Le renouvellement des gouvernances des communes, intercommunalités et du Pays, l'attente de l'adoption du SRADDET, la crise sanitaire ont fortement ralenti le processus d'élaboration du PCAET. Deux nouveaux volets ont été annexés au Plan climat : Un plan Air et une étude d'opportunité à la mise en place de ZFE (Zones à faibles émissions mobilité).

Dans le cadre de cette dernière, l'étude a montré que la mise en place d'une ZFE deviendra opportune si les objectifs de baisse des émissions, fixés dans le Plan Air, ne sont pas atteints ou si les concentrations deviennent supérieures au seuil réglementaire.

ACTIONS

Les objectifs stratégiques 2030-2050 et le programme d'actions du PCAET 2021-2026 ont été actés par le Comité syndical en décembre 2021, avant envoi pour avis aux partenaires associés.

Ce programme d'actions concerne l'ensemble des acteurs du territoire: les EPCI, les communes, les syndicats, les entreprises, les associations, les agriculteurs,

Voici quelques actions engagées dans le cadre du PCAET, mis en place par divers acteurs du territoire :

- **Elaboration d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Masnières**
- **Réflexion sur un programme alimentaire territorial**
- **Diagnostic /cadastre des zones chaudes et froide + application arbo climat (programme de plantations)**
- **Amo ENr (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de récupération)**
- **Projets de méthanisation**
- **Elaboration du Schéma directeur vélos du Pays du Cambrésis**

Pour l'élaboration du PCAET, un groupement de bureaux d'études a été mandaté : JPC Partner et Entreprises territoires et développement.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DE LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE (COT TRI)

Le PETR a signé un Contrat d'Objectifs Territorial de la Troisième Révolution Industrielle et met en œuvre plusieurs actions depuis 2020.

ACTIONS

Le contrat, signé en novembre 2020, doit permettre une traduction opérationnelle des stratégies et enjeux croisés « développement durable » du SCoT et du PCAET. Les services Urbanisme, Habitat et Climat-Energie, ont travaillé collectivement à la construction d'un programme d'objectifs avec l'ADEME pour 2021-2023, déclinés dans plusieurs domaines de coopération :

- Améliorer la performance énergétique et écologique du bâtiment
- Définir une stratégie globale de mobilité et sa mise en œuvre
- Définir et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Accompagner des expérimentations en matière d'urbanisme opérationnel durable
- ...

Pour cela, le territoire bénéficie de l'enveloppe suivante :

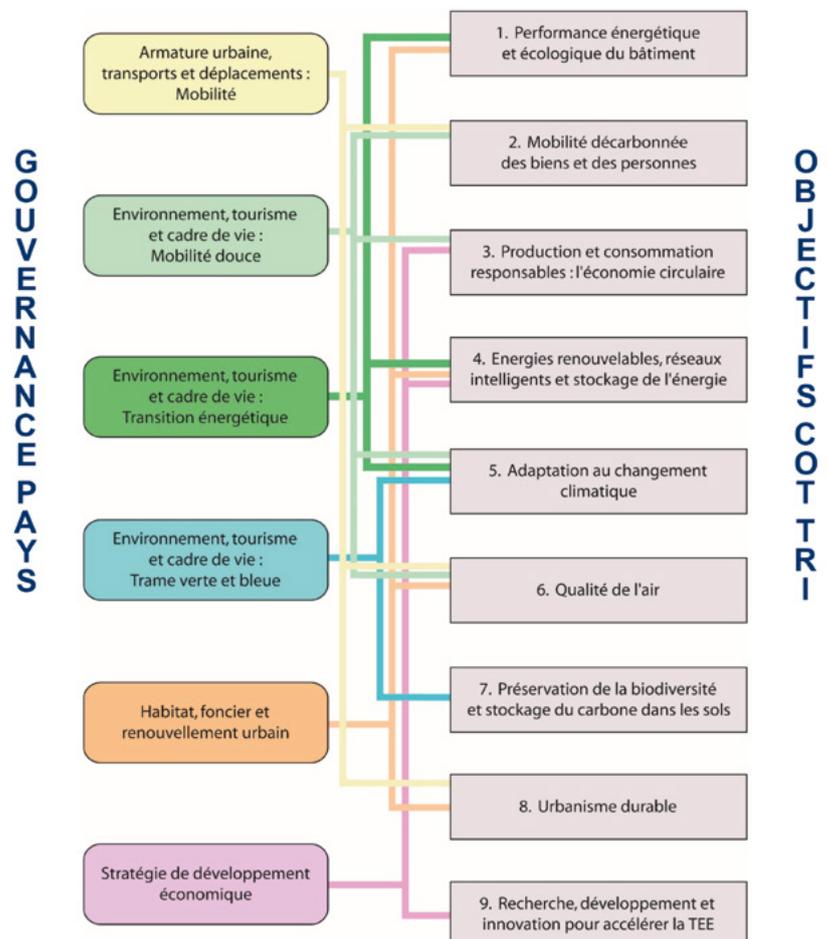
- 1^{ère} et 2^{ème} année : une aide forfaitaire de 270 000 euros ;
- 3^{ème} année : une aide qui peut aller jusqu'à 165 000 euros en fonction de l'atteinte des objectifs (atteinte de 60% au minimum des objectifs).

Ce dispositif peut être complété par des financements de droits communs et couplée avec un COT-EnR (Contrat de développement des énergies renouvelables).

Le COT TRI c'est quoi ?

Le Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI) est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans.

Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle dans une gouvernance locale.



LES ACTIONS DU COT TRI



Sur le volet performance énergétique et écologique du bâtiment (patrimoine public), le Pays :

A accompagné **51 collectivités** dans leurs projets de rénovation énergétique.

L'accompagnement du Pays consiste à :

- faire des préconisations de travaux dans les bâtiments,
- aider au montage des dossiers de subvention, dépôt des dossiers de CEE,
- passer avec une caméra thermique,
- aider à la réalisation d'audits énergétiques.

Est porteur de la **prime coup de pouce permettant de bonifier certains CEE pour le changement de chauffage à énergie fossile** (fioul, charbon, gaz autre qu'à condensation).

Le Pays s'est attaché à toucher l'ensemble des acteurs potentiels par une campagne de communication :

- Point presse avec la Voix du Nord et l'Observateur pour expliquer le dispositif aux propriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires, privés ou publics.
- Création d'un flyer explicatif diffusé sur le site internet, par mail et sur les réseaux sociaux du Pays du Cambrésis

A déposé les dossiers de **18 communes pour les CEE** (Certificat d'Economie d'Énergie), dont certaines ont bénéficié du dispositif « Coup de Pouce », soit au total **30 projets**.

A été lauréat de l'appel à projets **SEQUOIA 2** :

1. Financement pour des audits énergétiques des bâtiments publics des communes et EPCI : 13 audits dans 9 communes
2. Création d'un emploi d'économiste de flux

A renouvelé la démarche **d'inventaire du patrimoine public** pour actualiser celle démarrée en 2014, dans l'objectif de récupérer les nouvelles données de consommations, avec l'aide du CPIE ville de l'Artois.

Exemple de travaux



Avant

Après

Dispositif coup de pouce « chauffage tertiaire » 

Vous êtes une structure publique ou une entreprise ?
 Remplacez vos équipements de chauffage à énergies fossiles par des équipements plus performants et faites des économies d'énergies !

Comment faire ?

 Contacter le Pays du Cambrésis

 Signer la convention

 Signer le devis des travaux

 Réaliser les travaux

 Retourner les documents

Le pays s'occupe de :

 Avec vous :
Monter vos dossiers CEE

 Vérifier l'éligibilité de l'opération

 Déposer votre dossier au PNCEE

 Verser votre prime

Montants ?

Volume total de CEE d'une opération standardisée x coefficient de bonification.

Fiches CEE	BAT.TH.102	BAT.TH.113	BAT.TH.127	BAT.TH.140	BAT.TH.157
Énergie de départ	Chaudière collective à haute performance énergétique	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Raccordement à un réseau de chaleur	Pompe à chaleur à absorption	Chaudière biomasse collective
Fioul ou charbon	X2	X4	X4	X2	X4
Gaz		X3	X3	X1,3	X3

Contact :  n.conti@paysducambresis.fr  07.64.88.63.01 / 03.27.72.92.66







Pour plus d'informations :
www.paysducambresis.fr

Sur le volet « Energies renouvelables et de récupération » du territoire

Depuis quatre ans, le Pays a proposé de mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergie renouvelable sur le Cambrésis, qui est dans la continuité de l'AMO « éolien » mais élargie à d'autres énergies renouvelables, répartie de la manière suivante :

- projet « éolien »
- projet « solaire »
- projet « méthanisation »
- projet « autres énergies (géothermie,...)

En 2021, le Pays a accompagné 8 communes et 1 EPCI dans leurs projets « éolien », et un projet de méthanisation porté par la Coopérative agricole de Saint Hilaire-lez-Cambrai.

Suite à cette relance d'un accord-cadre AMO EnR axé sur les projets de méthanisation, solaire et de récupération d'énergie fatale, trois projets de méthanisation ont ainsi été accompagnés au cours de l'année 2021 :

- **Le projet de la Coopérative agricole de Saint Hilaire-lez-Cambrai sur la commune d'Avesnes-lez-Aubert**
- **Le projet du collectif Méthasolesmois, avec la Communauté de communes du Pays Solesmois,**
- **Et le projet de la SAS BIO 8 sur la commune de Masnières.**

Le Pays accompagne également les études de faisabilité et de potentiels sur le développement des énergies renouvelables et de récupération. Ce fut le cas en 2021 pour l'implantation d'un réseau de chaleur sur la commune de Masnières.



Sur le volet « Biodiversité et stockage de carbone » / « adaptation au changement climatique »

Le Pays du Cambrésis a répondu à l'AMI en faveur de l'animation pour la plantation de haies et d'arbres agricoles avec le recrutement d'une chargée de mission « Plantations ». La mission comporte deux volets principaux : une animation collective et animation individuelle pour accompagner la plantation sur les parcelles agricoles. Il a été inscrit comme objectif d'accompagner 60 agriculteurs sur 2 ans, soit 20 km de haies et/ou d'arbres alignés en intra-parcellaires pour un total linéaire en parcelle agricole de 40 km. **5 projets ont été engagés en 2021.**

En parallèle, le Pays accompagne les particuliers et les collectivités dans le cadre de l'**opération Plantons le décor.**

Le Pays du Cambrésis a également participé au projet interreg New-C-Land (projet Interreg) en partenariat avec l'ISA de Lille. **Le projet New-C-Land vise à valoriser les sites marginaux par la production de biomasse végétale utilisée en énergie et matière** (<https://www.newcland.eu>). En 2021, 2 projets ont été accompagnés :

- La friche polluée de l'entreprise recylex sur la commune d'Escaudœuvres sur 10 ha
- Une parcelle de 16 ha dans le cadre d'une réserve foncière sur le projet de contournement de la ville de Caudry sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Caudrésis -Catésis (filrière miscanthus énergie).

Sur le volet « mobilité durable »

Le Pays a accompagné en 2021 le déploiement du programme MOBY. Des communes et des collèges se sont déjà engagés dans un plan de déplacement des établissements scolaires (PDES) : Bertry, Awoingt, le collège Lamartine à Cambrai et le collège François Villon à Walincourt Selvigny. Une première réunion a eu lieu avec la Cité scolaire Paul Duez à Cambrai pour engager le plan de déplacement du collège et du lycée qui concernera 59 classes soit 1652 élèves pour le lycée et 24 classes soit 644 élèves pour le collège.

Les communes d'Escaudœuvres, de Masnières et de Raillencourt Sainte Olle souhaitent également engager dans le dispositif leurs écoles élémentaires suivantes :

- **Escaudœuvres** : Ecole Jean Lebas : 109 élèves / Ecole Joliot Curie : 64 élèves, soit 9 classes au total.
- **Masnieres** : Ecole Hostetter : 190 enfants, soit 8 classes.
- **Raillencourt** : Ecole Joseph Ringeval : 105 élèves, soit 3 classes.

MOBY

ecoCO₂
Bilan de carbone à l'échelle 2

Le programme MOBY c'est quoi ?

C'est un programme complet d'accompagnement destiné aux collectivités territoriales et aux établissements scolaires.

Faciliter l'accès aux **modes de déplacements** alternatifs et actifs vers l'école, c'est avant tout comprendre les enjeux de chaque établissement scolaire et les **pratiques de déplacement** de leurs usagers. C'est aussi impliquer les premiers acteurs de la **mobilité scolaire**, les élèves eux-mêmes, quel que soit leur âge.

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

LE PROGRAMME MOBY

MOBY aide les collectivités locales et les établissements scolaires élémentaires à renforcer l'écomobilité scolaire (limitation du recours à la voiture individualisée pour une plus grande sécurité), en plusieurs étapes, avec la réalisation d'un état des lieux sur les pratiques de transport pour les trajets quotidiens et pendant le temps scolaire, l'accessibilité de l'établissement ; la sensibilisation des élèves et des acteurs des établissements scolaires à l'écomobilité ; la rédaction d'un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES ; actions à menées) ; la réalisation d'un bilan à la fin de l'année scolaire : résultats obtenus, actions à poursuivre, pérennisation...



Diagnostic marchant avec les élèves de 2nde pour noter les aménagements et les points d'attention sur le trajet piéton entre le lycée/collège Paul Duez à Cambrai et la gare routière

LE DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) EN 2021

Le Pays du Cambrésis informe et accompagne les communes/EPCI dans la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour financer leurs travaux d'économies d'énergie. **Il tient le rôle de « tiers regroupeur » des CEE, consistant à mutualiser les demandes et à accompagner techniquement la procédure de dépôt des dossiers et de vente des CEE.**

ACTIONS

En 2021, le Pays a effectué un dépôt, pour la valorisation des CEE générés par 18 communes du territoire pour des travaux d'éclairage publics, de menuiseries, isolation de combles et de murs, de chaudières.

Ces travaux d'amélioration de la consommation d'énergie ont été effectués au sein de mairies, d'écoles, de salles des fêtes, de bibliothèques, ...

Ce dépôt a permis de valoriser un volume de 13 148 Gwh cumac, soit **90 720.34€ de prime CEE** versée par l'obligé.



Une prime supplémentaire a été versée à 5 de ces communes, soit 49 795.76€. Ce versement a été possible grâce au fond qui a été créé par le Pays et alimenté par une partie de la valorisation des CEE bonifiés TEPCV **Le montant total de prime CEE et de la prime supplémentaire s'élève à 140 516.10 €.**

Les Certificats d'économies d'énergies (CEE) c'est quoi ?

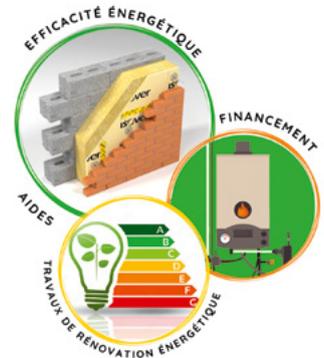
Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie.

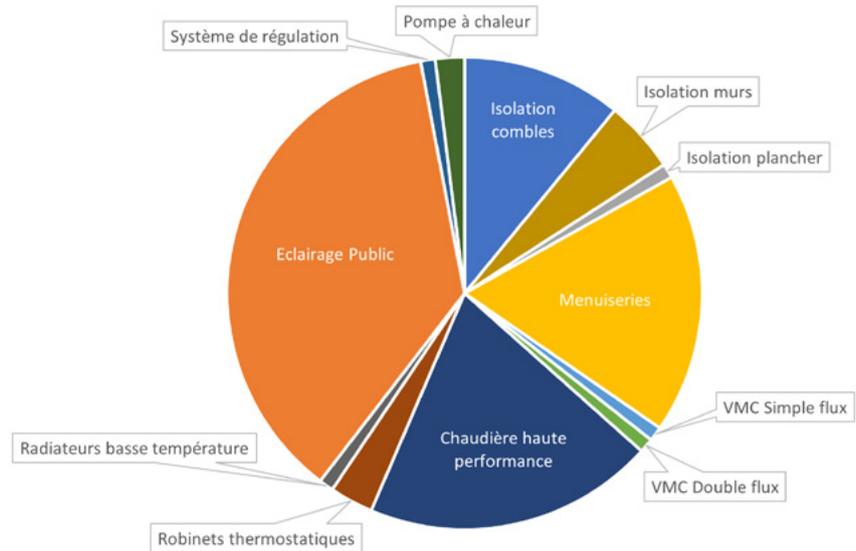
Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.

Une plaquette explicative du dispositif des CEE a été créée et sera distribuée aux communes en 2022.

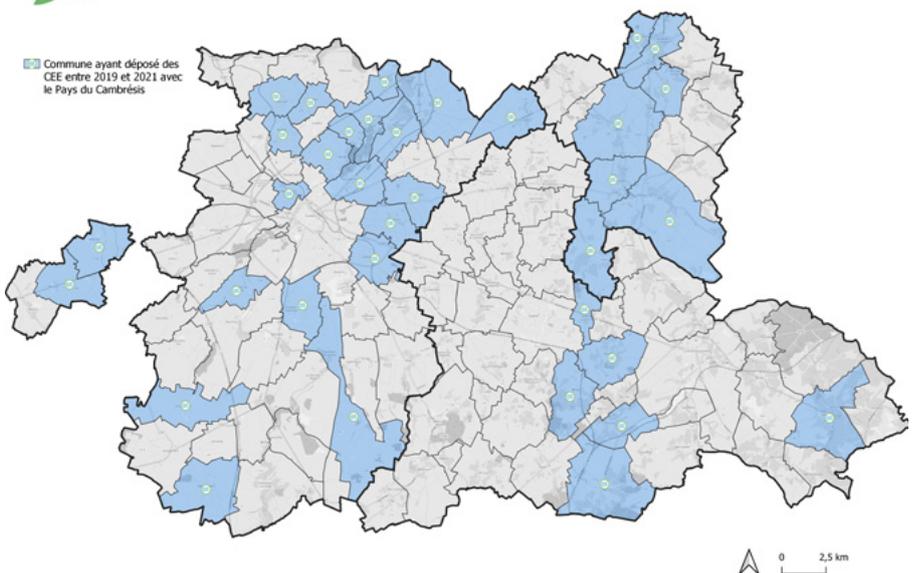
Elle reprend ce que sont les CEE, les travaux déposés le plus fréquemment ainsi qu'un mode d'emploi sur comment déposer ses CEE avec le Pays du Cambrésis.



Dépôt par fiche de 2019 à 2021



DEPOTS DE CEE AVEC LE PAYS DU CAMBRÉSIS ENTRE 2019 ET 2021





Plantons le décor c'est quoi ?

Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espaces Naturels et Régionaux (EnRx) consiste à permettre aux habitants, communes, associations, de passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENRX.

Près de **150 arbres, arbustes et fruitiers** sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

Les animations et stages de la campagne 2021/2022

4 & 5 septembre 2021
 Les Naturiades du Val de Riot Caudry

2 & 3 octobre 2021
 Salon Avicole
 Palais des Grottes à Cambrai

4 février 2022
 Démonstration de taille sur fruitiers
 Ramillies

11 mars 2022
 Stage de greffage sur table
 Caudry

LA CAMPAGNE DE PLANTONS LE DÉCOR 2021-2022

Véritable succès depuis plus de 10 ans, avec près de 35 000 arbres « essences locales » dont 1 000 fruitiers commandés, l'opération Plantons le décor, organisée par Espaces naturels régionaux.

ACTIONS

Depuis l'année dernière, l'outil « Plantons le décor » participe également à l'élan de plantations en Hauts-de-France et vient en appui de la démarche de mécénat de la Voix du Nord « 100 000 arbres pour demain » et en appui des communes pour participer au « Plan Arbres » mis en œuvre par la Région Hauts-de-France.

Le Pays du Cambrésis accompagne également les agriculteurs via l'opération pour le développement de l'agroforesterie au sein des exploitations du territoire.

Dans le cadre de l'opération Plantons le décor, en 2021, le Pays a accompagné :

- **9 communes dans leurs projets de plantations,**
- **la plantation de 10 km de linéaires de haies / arbres alignés**
- **soit 91 commandes pour 20 616,71 euros commandés à des pépiniéristes locaux**



Livraison des commandes Plantons le décor



Les végétaux sont préparés et vendus par des pépiniéristes locaux. Les clients ont pris livraison de leur commande de végétaux le 3 décembre à Cambrai le matin, et à Solesmes l'après-midi.

PLANTONS LE DÉCOR EN QUELQUES CHIFFRES

2010



Arbres et fruitiers : 2 166
 Arbustes et plantes grimpantes : 2 473
 Sachet de Graines et bulbes : 0

2021



Arbres et fruitiers : 18 300
 Arbustes et plantes grimpantes : 16 015
 Sachet de Graines et bulbes : 1 388

AMÉLIORER L'HABITAT PRIVÉ

Le PETR intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement dans le cadre des missions déléguées par les EPCI membres.

Les priorités identifiées sont la **lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne**, dans le parc privé, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre de l'Espace Conseil Faire, le Guichet Unique de l'Habitat, du Programme d'Intérêt Général (« Habiter mieux ») et de la Prime Air Bois.



L'Espace Conseil FAIRE c'est quoi ?

L'Espace Conseil FAIRE apporte **informations et conseils aux particuliers** mais aussi oriente les professionnels et communes sur les problématiques de l'énergie dans le logement : **économie d'énergie, maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable**.

Il a pour rôle de **Faciliter, Accompagner, Informer les habitants pour la Rénovation Énergétique**.

Il est porté par l'ADIL du Nord Pas-de-Calais, grâce à un cofinancement Région, ADEME et PETR du Pays du Cambrésis.

L'ESPACE CONSEIL FAIRE ET LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

La mission principale de l'Espace Conseil FAIRE (préalablement appelé Espace Info Energie (EIE)) est d'apporter des conseils personnalisés d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de construction et de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie. Il informe tout type de public.

ACTIONS

Depuis sa création en 2012 sur le territoire, **le nombre de demandes reste stable : 1 397 en 2021, dont 380 rendez-vous physique**. Au total :

- **88 % des demandeurs sont des propriétaires occupants**, dont des primo-accédants, motivés par l'amélioration du confort de vie, la réduction des factures énergétiques et les incitations financières liées aux aides à la rénovation.
- 99 % des projets concernent des maisons individuelles ou semi ou mitoyennes.
- **58 % des premiers contacts ont une entrée à caractère économique et financière** : accès aux aides, réduction des dépenses énergétiques
- Lors du rendez-vous, les étapes de rénovations sont présentées dans 76 % des cas, et les aides financières dans 96 % des cas.
- 36 % des demandeurs reçus en rendez-vous sont éligibles aux aides de l'ANAH sur le Cambrésis.

Permanences

En plus de l'espace d'accueil permanent localisé à Cambrai (1 - 27 porte Notre-Dame), les permanences dans 7 communes de l'arrondissement sont très appréciées des habitants.

Commune	Lieu	Périodicité	Horaires
Caudry (CA2C)	CCAS	Tous les mardis	9h - 12h
Avesnes-les-Aubert (CA2C)	Mairie	4 ^{ème} lundi du mois	14h - 17h
Le Cateau-Cambrésis (CA2C)	Maison de services au public (MSAP)	3 ^{ème} mercredi du mois	9h - 12h
Busigny (CA2C)	Mairie	3 ^{ème} mercredi du mois	14h - 17h
Iwuy (CAC)	Mairie	1 ^{er} lundi du mois	14h - 17h
Gouzeaucourt (CAC)	Maison de services au public (MSAP) - Mairie	2 ^{ème} mercredi du mois	9h - 12h
Solesmes (CCPS)	Siège de la CCPS	1 ^{er} mercredi du mois 3 ^{ème} jeudi du mois	14h - 17h 9h - 12h

Communication - Evènementiel

Cette année l'Espace Conseil FAIRE a participé au **Salon de l'artisanat à Cambrai, les 11 et 12 septembre 2021**. Au total, ce sont plus de 300 personnes qui ont été sensibilisées, informées.

Une communication sur le site Internet du Pays du Cambrésis a été actualisée, en plus d'informations sur Facebook.

LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Le Pays du Cambrésis a été lauréat, en 2020, de l'appel à projets (AAP) « Mise en place de guichets uniques de l'habitat (GUH) » lancé par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'État et l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Cette labellisation démontre la volonté du territoire de renforcer l'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation de l'habitat et d'inciter les habitants à envisager des rénovations globales de leurs habitations (bouquets de travaux : isolation, chauffage, menuiseries...). La gratuité du service est maintenue.

Pour ce faire, le Pays du Cambrésis missionne l'Espace Conseil Faire, acteur identifié et reconnu depuis dix ans sur l'arrondissement.



Le PIG « Habiter Mieux Sérénité », c'est quoi ?

Le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une **aide financière aux particuliers** – propriétaires occupants sous conditions de ressources – pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins **35 % d'économies d'énergie**.

L'opérateur INHARI a été missionné par le Pays du Cambrésis pour **accompagner gratuitement les habitants** dans les nombreuses étapes : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis, scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux...

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « HABITER MIEUX – SÉRÉNITÉ »

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux Sérénité » a été initié en 2013 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023, est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales, Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (40 dossiers annuels), Il accompagne des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

L'aide financière de l'ANAH permet aux ménages de mobiliser d'autres cofinancements présentés dans le tableau « Détail des financements 2021 du dispositif PIG 2019-2023 » ci-dessous.

Dans ce sens, le Pays du Cambrésis a conventionné avec le Département sur la lutte contre la précarité énergétique via son dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS) et permet ainsi à des ménages bénéficiaires de l'APA de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire pour réaliser des travaux de performance énergétique ou des travaux permettant le maintien à domicile.

ACTIONS

En 2021, le rythme et la qualité de l'accompagnement ont été maintenus :

- **88 dossiers soldés** pour l'amélioration énergétique
- **17 dossiers soldés** pour l'autonomie
- **2 056 470 € HT** de travaux réalisés et soldés
- **1 282 131 € HT de subventions versées**
- **170 dossiers agréés** (contingent atteint)
 - o **130 dossiers** pour l'amélioration énergétique
 - o **40 dossiers** pour l'adaptation
- En moyenne, **35 % d'économie d'énergie réalisées** par les ménages



Avant



Après

Détail des financements 2021 du dispositif PIG 2019-2023

Financeurs	Montants
Anah	804 550 €
Prime Habiter Mieux	162 950 €
Département - NEHS	135 277 €
Région	10 000 €
Pays	54 080 €
CA2C	12 000 €
Autres financeurs	103 274 €
Reste à charge global	773 339 €

Le + du PIG est l'évaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée à partir des consommations conventionnelles et de factures réelles, et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé

Nouveauté en 2021, un partenariat noué avec la Région Hauts-de-France donne accès au Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE), qui permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.



Nombre cumulé de dossiers accompagnés

	2018 (1 ^{er} PIG)	2021
Rénovation énergétique	754	1050
Autonomie	170	248

Communication - Évènementiel

Une diffusion toute boîte de ce dernier a été réalisée sur l'arrondissement ainsi qu'une prospection sur les marchés de Cambrai, Caudry, Le Cateau. Une sensibilisation s'est tenue par une conférence de presse le 12 mai 2021 et des interviews radio par les radios locales (Chéri FM, BLC).

La prime Air Bois, c'est quoi ?

La prime Air Bois apporte une aide financière à hauteur de **1 350 € maximum** pour permettre aux particuliers de remplacer un appareil de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002, par des appareils labellisés « flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants.

La subvention apportée de **1 350 €** est un cofinancement de :
 - L'ADEME : 675 €
 - Le Pays du Cambrésis : 425 €
 - L'EPCI concernée (CAC, CA2C, CCPS) : 250 €

LA PRIME AIR BOIS 2019-2021

La convention « Fonds air » entre l'ADEME et le Pays du Cambrésis a été signée en fin d'année 2018. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans à raison de 60 appareils par an. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019 (actif jusqu'au 31/12/2021) le dispositif a connu un rapide succès. L'Espace Conseil FAIRE a un rôle de pré-instruction conjointe avec le Pays du Cambrésis.

ACTIONS

Le territoire a atteint ses objectifs sur les 3 années de mise en œuvre de la prime. Autrement dit :

- 180 appareils bois vétustes ont été remplacés
- 900 000 € HT de travaux réalisés et réalisés à 98 % par des entreprises de l'arrondissement
- 243 000 € HT de subventions versées :

Financeurs	Montants
ADEME	121 500 €
Pays du Cambrésis	76 500 €
EPCI : CAC, CA2C, CCPS	45 000 €

Cette action renforce la prévention sur le volet « qualité de l'air » sur l'arrondissement de Cambrai.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Le PETR soutient le développement rural et l'économie de proximité grâce à la mobilisation **du FISAC et du programme européen LEADER** qui accompagnent financièrement le Cambrésis dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics.



Le FISAC c'est quoi ?

Le FISAC vise à soutenir et à développer les entreprises de proximité artisanales et commerciales pour permettre de faciliter leurs investissements :

- Aménagement des locaux
- Acquisition d'outils de production
- Équipements destinés à assurer la sécurité des locaux
- Aménagements destinés à faciliter l'accessibilité à tous les publics.

Une enveloppe de **192 365 €** a été attribuée au Cambrésis et est répartie entre les :

- Aides directes aux commerces / artisans / services de proximité
- Équipements ou animations collectifs des collectivités
- Ingénierie

LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Le Pays disposait d'une enveloppe dédiée au soutien au commerce et à l'artisanat sur l'arrondissement (hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC, complémentaire au FISAC du Pays du Cambrésis), 2017-2020, en partenariat avec la DREETS - financeur, les 3 EPCI du territoire (CAC, CA2C, CCPS) – co-financeurs des aides directes, les communes de Caudry, le Cateau-Cambrésis, Solesmes, Avesnes-les-Aubert, les Chambres consulaires (CCI, CMA), l'Union commerciale, le Cateau-Expansion.

ACTIONS

Lancé en février 2017, le FISAC a rencontré un grand succès sur tout le Pays de Cambrésis. Il est mobilisable jusqu'en février 2022.

Grâce au FISAC, des entreprises et des collectivités avaient droit à des subventions pour la réalisation de divers travaux.

Au total, **68 projets ont été soutenus** :

- **61 entreprises** pour la réalisation de travaux d'aménagement, et /ou d'accessibilité, de projets d'acquisition de matériels, ...
- **7 collectivités** (communes et EPCI) pour leurs projets de signalétiques et d'études.



Aménagement intérieur, EIRL Lucie, Concept Beauté et Formation

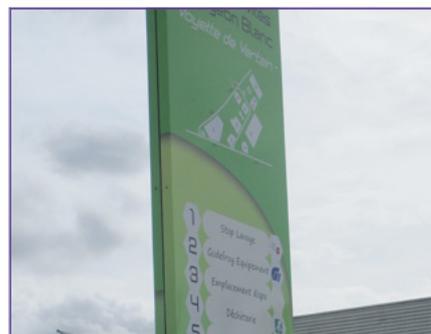
Dans le contexte de la crise sanitaire et en adéquation avec les demandes des entreprises et collectivités, un avenant a été signé en juillet 2021 : modification de destination des fonds et prolongation.

Durant l'année 2021, plusieurs projets de collectivités ont ainsi pu être soutenus par le FISAC à hauteur de 20% montant total du projet.

Intitulé du projet	Collectivité	Cout total HT	Montant FISAC
Mise en place d'une signalétique	CCPS	11 871,00€	2 374,20 €
Aménagement d'une épicerie	Honnecourt-sur-Escaut	9 726,76€	1 877,90€
Etude maison communale Multifonction	Saint-Martin-sur-Ecaillon	4 950,00€	990,00 €
Réhabilitation du café des Arcades	Ors	3 900.00 €	780.00€
Mise en place d'une signalétique	Villers-Outréaux	8 689,00 €	1 737,80€
Mise en place d'une signalétique	CAC	26 245.00€	5 249.00€



Aménagement d'une épicerie, commune de Honnecourt sur Escaut



Mise en place d'une signalétique, CCPS

Répartition des dépenses après l'attribution de l'aide FISAC

Bilan financier	Type d'actions	Etat de réalisation	Base subventionnable*	FISAC accordé*	% accordé
Action 1.1 : Aide directe au maintien du dernier commerce et incitation à la diversification des activités (Modernisation)	INVST	Réalisée	390 030 €	78 006 €	20%
Action 1.1 : Aide directe au maintien du dernier commerce et incitation à la diversification des activités (accessibilité)	INVST	Réalisée	23 517 €	7 055 €	30%
Action 2.1/2.2 : Maintenir et conforter l'offre commerciale et artisanale dans le quartier prioritaire de la ville de Caudry (modernisation)	INVST	Réalisée	231 475 €	46 295 €	20%
Action 2.1/2.2 : Maintenir et conforter l'offre commerciale et artisanale dans le quartier prioritaire de la ville de Caudry (accessibilité)	INVST	Réalisée	2 350 €	705 €	30%
Action 2.4 : Soutien à la cotisation de plateforme numérique à la vente en ligne	FCT	Non Réalisée	10 000 €	2 000 €	18%
Action 3.1 : Soutien au commerce local par les communes (signalétique, marché, réhabilitation, sites)	INVST	Réalisée	200 900 €	40 180 €	20%
Action 3.2 : Acquisition d'équipements complémentaires pour le marché couvert alimentaire du Cateau	INVST	Réalisée	5 926 €	1 185 €	20%
Action 6.2.1 : Poste de chargé de mission requalification et animation du centre-ville (Le Cateau)	FCT	Réalisée	29 771 €	6 567 €	22%
Action 3.4 : Amélioration de la signalétique commerciale et des activités artisanales et de services (Avesnes les Aubert)	INVST	Non Réalisée	4 606 €	922 €	20%
Action 4.1 : Programme d'actions de l'Union Commerciale du Cateau-Cambrésis	FCT	Réalisée	16 500 €	4 950 €	30%
Action 6.4 : Evaluation du Programme	FCT	Réalisée	15 000 €	4 500 €	30%
TOTAL			930 075 €	192 365 €	

Ce dispositif a permis d'obtenir 167 994€ de subventions pour l'arrondissement, pour soutenir des travaux réalisés en majorité par des entreprises locales.

Le FISAC du Pays du Cambrésis est un dispositif adapté pour le commerce et l'artisanat pour un maintien et un développement de service à la population en milieu rural. Il a joué un réel effet levier grâce au soutien des 3 EPCI. En effet, il a permis de mobiliser des subventions européennes complémentaires (LEADER).



LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER 2014-2020

LEADER c'est quoi ?

LEADER signifie **Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale**.

Il s'agit d'un **programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets privés, associatifs ou publics**.

Avec ce programme, l'Europe s'engage en finançant des actions portées par les collectivités, entreprises et associations. Ces actions doivent répondre à une stratégie territoriale et contribuer au développement du territoire.

Le programme LEADER repose sur un partenariat entre acteurs publics (collectivités) et acteurs privés (entreprises, associations, conseil de développement) pour l'élaboration de la stratégie mais aussi pour l'animation et la gestion du programme.

STRATÉGIE

Elaborée en 2015, la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité **ciblée de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales**.

Elle se décline en trois axes :

- **L'économie locale,**
- **le tourisme de proximité,**
- **le développement durable : économie circulaire et circuits courts.**

ACTIONS

- 13 comités de programmation et 9 comités techniques depuis le démarrage
- 82 projets financés
- 1 221 646 € de programmés (72%)
- 921 600 € de paiement (54.2%)

Enveloppe initiale : 1 280 000€

Fort de ses résultats, le Cambrésis a obtenu une enveloppe complémentaire de 418 477 €

Montant Total : 1 698 477 €



Développement du salon d'esthétique Christine Esthétique, Avesnes les aubert



Acquisition d'un four de boulangerie, Boulangerie Carin Proviller



Aménagement des Espaces de réception, le Rossignol, Saint Python

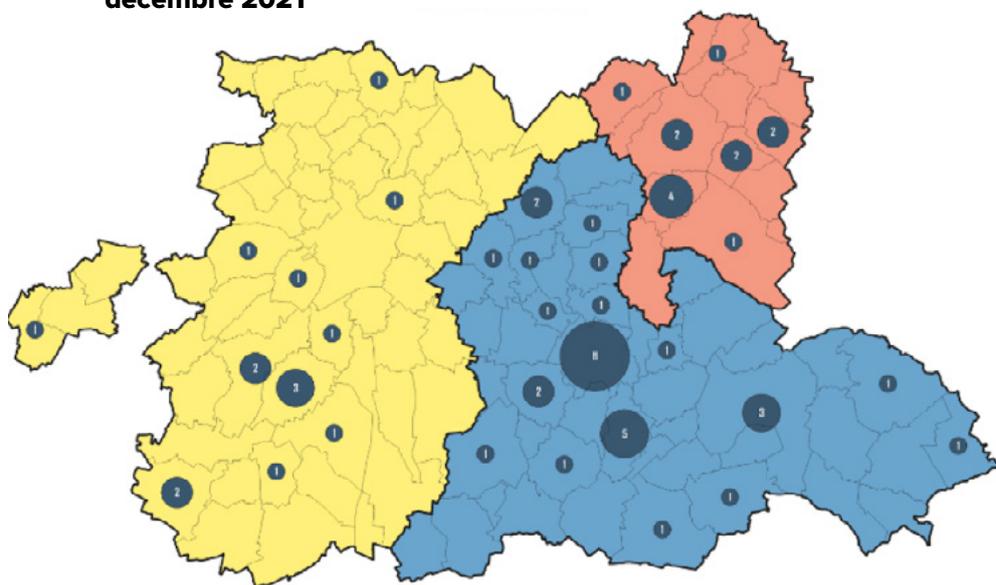
ORGANISATION ET ANIMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE

Le comité de programmation, présidé par Laurence RIBES, est constitué d'élus et de membres de la société civile (entrepreneurs, représentants associatifs, membres du conseil de développement).

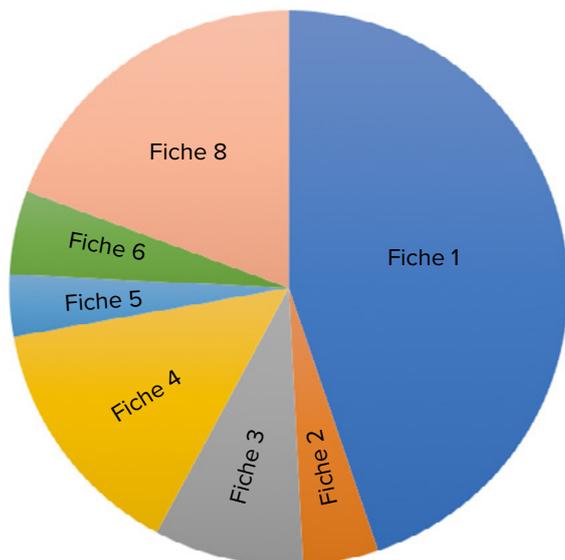
En 2021, le territoire était en attente d'une enveloppe complémentaire pour pouvoir présenter les demandes en comité de programmation. Grâce à un retour positif de la Région Hauts de France au dernier trimestre 2021, quelques dossiers ont pu être programmés lors d'un comité qui s'est tenu le 19 octobre.

Coût moyen d'un projet : 36 153 €
Aide LEADER moyenne par projet : 15 682 €

RÉPARTITION DES PROJETS LEADER SOUTENUS décembre 2021



RÉPARTITION DES PROJETS SELON LA STRATÉGIE au 31 décembre 2021



- Fiche 1 : soutenir l'économie locale existante **575 920 €**
- Fiche 2 : accompagner les démarches de mutualisation des services économiques **54 640 €**
- Fiche 3 : aider les hébergeurs et restaurateurs **111 408 €**
- Fiche 4 : soutenir les acteurs publics dans la mise en œuvre de projets touristiques **184 631 €**
- Fiche 5 : soutenir la filière liée au produits locaux **46 667 €**
- Fiche 6 : soutenir la filière liée à la valorisation des déchets **63 655 €**
- Fiche 7 : mettre en place un projet de coopération avec un autre territoire LEADER - €
- Fiche 8 : animer et faire fonctionner le GAL **248 991 €**

TOTAL : 1 285 912 €

4 projets ont été programmés pour 114 851,14€ :

- Aménagement d'un salon de coiffure et d'esthétique : Amélie HERLEM – Busigny
- Acquisition d'un four : Boulangerie CARIN – Proville
- Valorisation du Cambrai Tank 1917 : Création d'un jardin de la paix : Communauté d'Agglomération de Cambrai – Flesquières
- Animation – Gestion 2021 : Pays du Cambrésis

12 dossiers ont été payés, pour un montant de 177 325 € de subvention LEADER.

Fin 2021, un travail de préparation de la nouvelle candidature a été commencé. Les membres du comité de programmation et partenaires (EPCI, Chambres consulaires, office de tourisme,) ont été sollicités pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intention (AMI).

Un nouveau projet de coopération a émergé, en adéquation aux besoins des communes et de la stratégie LEADER : Étude sur les lieux multi-services en milieu rural. Un territoire a été approché : PNR-Oise pays de France.

COMPTES ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	1 311 109.50	1 889 510.00	3 200 619.50
Titres Emis	154 460.29	663 176.31	817 636.60
Réduction de titres			
Recettes Nettes	154 460.29	663 176.31	817 636.60
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	1 311 109.50	1 889 510.00	3 200 619.50
Mandats émis	313 730.07	652 337.27	966 067.34
Annulation de mandats		265.59	265.59
Dépenses nettes	313 730.07	652 071.68	965 801.75
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent		11 104.63	
Déficit	159 269.78		148 165.15

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I / BUDGET PRINCIPAL			
Investissement	952 802.45	- 159 269.78	793 532.67
Fonctionnement	335 884.23	11 104.63	346 988.86
TOTAL	1 288 686.68	- 148 165.15	1 140 521.53

COMPTES ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES :			
Prévisions budgétaires totales	0	775 413.07	775 413.07
Titres Emis	0	317 370.75	317 370.75
Réduction de titres	0		
Recettes Nettes	0	317 370.75	317 370.75
DEPENSES :			
Autorisations budgétaires	0	775 413.07	775 413.07
Mandats émis	0	342 328.31	342 328.31
Annulation de mandats	0	0	0
Dépenses nettes	0	342 328.31	342 328.31
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit		24 957.56	24 957.56

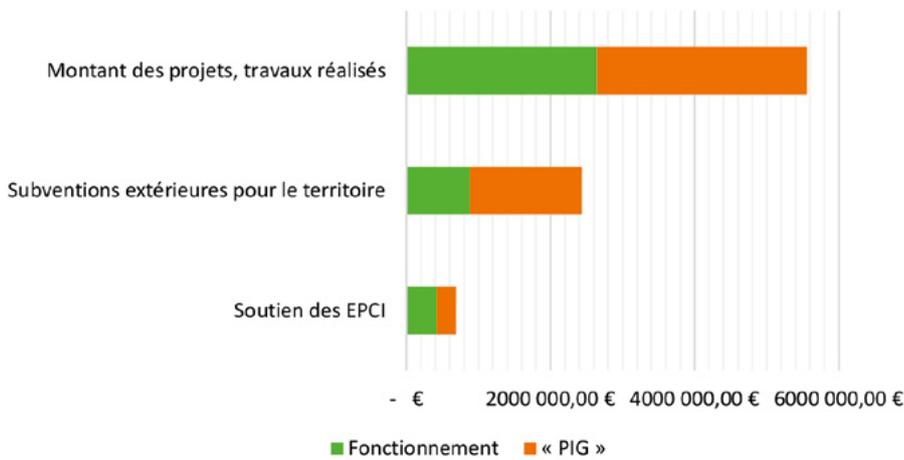
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I / BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement	343 967.07	-24 957.56	319 009.51
TOTAL	343 967.07	-24 957.56	319 009.51

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte
 La participation des collectivités – En 2021 : 2.60 € par habitant.
 Le budget annexe PIG « Habiter Mieux » : le montant de cotisation a été fixé en 2021 à 1.25 € par habitant

Le travail mené par le Pays du Cambrésis depuis de nombreuses années permet notamment de mobiliser des aides financières extérieures sur le territoire qui sont versées directement auprès des habitants, des entreprises, des mairies, des EPCI.

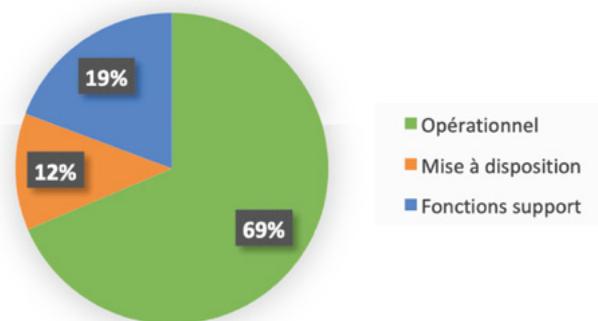
On constate que 1 € de la cotisation des EPCI permet d’apporter sur le territoire 2.10 € de subventions extérieures. Ce ratio est de 5.74 € pour le PIG. Aussi, ces subventions permettent la concrétisation de projets et engendrent donc une activité économique locale : environ 80 % des entreprises mobilisées pour la réalisation de ces projets sont de l’arrondissement.

Plus-value annuelle du PETR du Pays du Cambrésis Année 2021

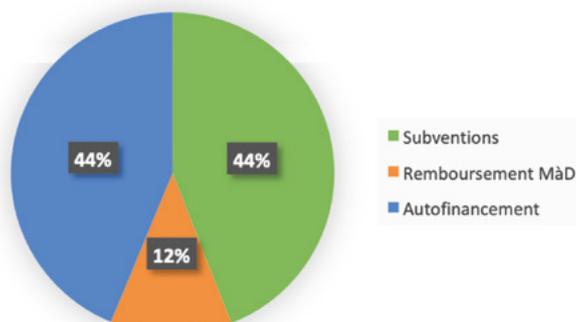


En complément de la cotisation des EPCI, sur ses dépenses de personnel, le Pays du Cambrésis, perçoit 44 % de subventions extérieures au territoire et permet ainsi d’apporter une ingénierie supplémentaire au service du territoire et de ces acteurs.

Répartition des dépenses de personnel



Origine des recettes des rémunérations



ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et par ces cofinanceurs. Son objectif, mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

ACTEE 2 : Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 (2018-2021) vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long-terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

ADAV : Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donnée pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France. Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), créée en 1991, est un établissement public à caractère industriel et commercial qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. La principale mission de l'ADEME est d'accompagner et de financer des projets qui rentrent dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en oeuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux. Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :

- la lutte contre les fractures sociales et territoriales
- la lutte contre la précarité énergétique.

AOM : Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial.

APA : L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, vivant à domicile ou en établissement médico-social (Ehpad ou unité de soins de longue durée).

CAC : Communauté d'agglomération de Cambrai

CA2C : Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPS : Communauté de communes du Pays Solesmois

CEE : Certificats d'économie d'énergie

CEE bonifiées TEPCV : Ce dispositif prévoit que toutes dépenses de rénovation énergétique réalisées par un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250 000 habitants -ou par une commune incluse dans ce territoire- peut donner lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie. Ces CEE sont bonifiés et permettent de financer jusqu'à la totalité de l'opération.

CEREMA : établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Cerema, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Leur vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au coeur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens.

Collectivité territoriale : Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Chaque collectivité (commune, département, région,...) est dotée d'un exécutif et d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel. Elle exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

COT EnR : Un Contrat de développement des énergies renouvelables (COT EnR) est un Contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables. C'est un programme de développement des EnR à l'échelle d'un territoire, il est porté par une structure publique dont son périmètre d'action couvre ce territoire.

COT TRI : Contrat d'Objectif Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle. C'est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3. Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, REV 3, ...). Ce dispositif s'appuie sur : un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés, des moyens financiers et une gouvernance élargie.

CRTE : Co-pilotés par la ministre de la Transition écologique, et la ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les Contrats de relance et de transition écologique répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Les CRTE constituent le nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Vecteurs de la relance 2021-2022, ils favorisent l'investissement public et privé. Evolutifs, ils s'échelonnent sur les six ans du mandat municipal 2020-2026, en cohérence avec la durée des fonds européens et des contrats de plan Etat-région (CPER).

CUMAC : Abréviation de « cumulé » et « actualisé » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qu'est le kWh (1 kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure) ; le cumac permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisé en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.

DREETS : la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est un service déconcentré commun aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relatives au système d'inspection du travail, sous celle de la direction générale du Travail. Pour les missions relevant de la compétence du préfet de département, elle est placée sous l'autorité fonctionnelle de celui-ci.

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local . L'investissement public local constitue une priorité gouvernementale depuis 2016, qui s'est traduite par la mobilisation du fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL), en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

EPCI : Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communautés de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).

FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.

FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.

FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. Le Fisac est un dispositif qui a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. L'aide du Fisac prend la forme d'une subvention, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets nationaux.

FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3ème révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :
-Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...),
-Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie régionale,...

INAHRI : INHARI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'aménagement et les particuliers dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Hauts-de-France et en Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PIG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.

ISA : institut supérieur d'agriculture de Lille est l'une des 205 écoles d'ingénieurs françaises accréditées au 1er septembre 2019 à délivrer un diplôme d'ingénieur². C'est un établissement privé d'enseignement supérieur à vocation agricole, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture. L'ISA Lille a une double mission : la formation et la recherche. Elle forme des ingénieurs pour la Terre et le vivant.

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement : un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Loi «Climat et Résilience» : La loi «Climat et Résilience» du 22 août 2021 traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

Loi MAPTAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » ou « loi MAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi no 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Mix énergétique : Le mix énergétique correspond à la répartition des différentes énergies primaires (hydrocarbures, nucléaire, gaz, charbon, solaire, éolien, hydraulique, biomasse...) dans la production d'énergies directement utilisables telles que l'électricité ou la chaleur.

NEHS : Le département du Nord propose des aides à l'adaptation du logement ou au maintien à domicile, et des aides pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement (ventilation, mise aux normes électriques, poêle à bois...) nommées Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s'inscrivent.

OPAH : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans des quartiers ou zones urbaines, périurbaines ou rurales dans lesquelles sont identifiés des phénomènes de vacance ou une prégnance de l'habitat dégradé ou insalubre. Elle s'attache aussi à pallier l'insuffisance des services publics et le déclin des commerces pour répondre au mieux aux besoins des populations résidentes et vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de la mixité sociale.

PB : Propriétaires bailleurs

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIG « Habiter Mieux Sérénité » : le Programme d'intérêt Général « Habiter Mieux Sérénité » est un programme d'aides aux travaux qui apporte une aide financière aux propriétaires occupants sous conditions de ressources pour leur projet de rénovation globale de leur habitat permettant de réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie. Le PIG « Habiter Mieux Sérénité » a été initié en 2013 sur le Cambrésis. Le PIG 2019-2023, est le second programme. Il poursuit les objectifs initiaux et la dynamique locale, en cohérence avec les ambitions nationales, régionales et départementales. Il a pour mission de lutter contre la précarité énergétique (130 dossiers annuels) et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (40 dossiers annuels), Il accompagne des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

PLH : Plan Local de l'Habitat. Un programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PO : Propriétaires occupants

PO FART : Propriétaires occupants éligibles au Fonds d'aides à la rénovation thermique des logements.

PREPA : Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques. Le PRÉPA est composé d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 et d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en oeuvre.

RGE : Le label RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») est un signe de qualité délivré à une entreprise qui remplit certains critères lors de la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les logements (isolation des murs ou de la toiture, installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable, etc)

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDV : un schéma directeur vélo détermine et permet de programmer les liaisons cyclables d'intérêt communautaire à réaliser afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire.

SMT : Un Syndicat Mixte des Transports est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur un Territoire Etablissement public, il est de sa responsabilité d'organiser et de mettre à disposition une offre de mobilité sur son ressort territorial.

Le SMT est administré par un conseil syndical composé d'élus issus de collectivités.

SPEE : initié par la région Hauts de France, le Service Public d'Efficacité Energétique (SPEE) permet à des bénéficiaires du PIG d'accéder à un prêt à taux zéro pour payer les entreprises, avant de recevoir les subventions.

ZFE : Une Zone à faibles émissions (ZFE), aussi appelée Zone à circulation restreinte (ZCR) est un périmètre défini sur un territoire précis, dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est limitée ou interdite sur «des plages horaires déterminées».